

Bishops follies

par

Alain Besançon

Membre de l'Institut

Commentaire sur la déclaration des Eglises (catholique, réformée et orthodoxe) concernant les lois sur l'immigration.

La France n'a pas réussi sa politique d'immigration. Elle a manqué l'occasion des grands flux « faciles » dont ont profité d'autres pays. Les Etats-Unis ont reçu des millions de « latinos », acharnés travailleurs, devenus grands patriotes, porteurs de religions compatibles ; des millions d'Asiatiques présentant les mêmes qualités. L'émigration polonaise a été principalement vers Allemagne. L'Italie hérite des balkaniques. L'Espagne puise dans le réservoir sud américain et philippin.

La France, elle, passé le temps des émigrés italiens, espagnols, portugais, a eu le lot le plus difficile : les maghrébins, musulmans et qui n'ont pas oublié les malheurs de la colonisation ; et les africains noirs, musulmans aussi pour beaucoup et anciens colonisés. S'ils ne se souvenaient pas de leurs malheurs passés, ils ont trouvé en France une multitude de groupes et d'organisations pour leur rafraîchir la mémoire, voire pour la reconstruire et la formater correctement.

La France, à cause de sa démographie et de son économie devait importer des immigrants. Les conditions de vie des pays d'origine exerçaient d'autre part une pression presque irrésistible. Comment un habitant des misérables banlieues d'Afrique ne ferait-il pas tout pour entrer dans un pays où il est soigné, instruit gratuitement, protégé par les lois, et y faire entrer sa famille, qu'il puisse ou non trouver du travail ? C'est presque un devoir et je ne vois pas pourquoi on lui en voudrait le moins du monde.

Il faut se mettre maintenant au point de vue de la France. Son dilemme n'est pas entre immigration et non immigration. Mais entre immigration favorable et non favorable. De toute manière la marmite France se remplira. Mais de quoi ou de qui ?

Une immigration défavorable est celle qui pose au pays des problèmes impossibles à résoudre. Soit parce qu'elle porte en elle une civilisation, une religion, une culture dont l'histoire et la pratique quotidienne indiquent qu'elles sont foncièrement étrangères, incompatibles, mal supportées par la population, source de conflits, de peurs, de rejets. Soit parce qu'elle ne peut entrer dans la sphère économique, faute de qualification. On sait maintenant que cette main d'œuvre immigrée est au chômage dans des proportions anormales et que les nouveaux immigrants ne viennent plus dans l'espoir de travailler mais simplement pour jouir des « avantages sociaux » que la France dispense à ses habitants. Ce qui, encore une fois, est bien leur droit. A leur place je ferais comme eux.

Mais il est aussi du droit des Français, s'ils ont encore des droits, de ne pas vouloir pâtir exagérément d'une telle situation. Ainsi est née l'idée d'une « immigration choisie » à l'exemple de nos voisins et de l'ensemble des nations civilisées et démocratiques. On ne laisserait entrer, selon ce projet, que ceux qui sont suffisamment qualifiés pour mener une vie de travail féconde et avantageuse pour eux comme pour l'ensemble de la cité. C'est à ce point qu'intervient l'idéologie.

Depuis longtemps le noyau révolutionnaire qui occupe une partie du corps politique français depuis la Révolution française, qui peut représenter entre 10 et 15 % du corps électoral, sait qu'il ne peut plus compter sur la « classe ouvrière » pour en finir avec une société qu'il n'accepte pas. Depuis la seconde révolution française, celle de 1968, il tourne son espoir vers les éléments qui refusent ou sont incapables de s'intégrer dans cette société détestée. C'est pourquoi le thème de l'immigration choisie lui est odieux. Il préfère l'immigration « défavorable » parce qu'elle peut être un important facteur de cette déstabilisation générale qu'il appelle de ses vœux. Les Vietnamiens ne demandent rien, sont premiers à l'école, montent des entreprises, votent à droite, parce qu'ils connaissent le communisme. Nos révolutionnaires ne les favorisent pas. Ils déclarent que la France est obligée d'accueillir les autres, à cause de son passé historique haïssable, à cause des « droits de l'homme », à cause de l'idéal démocratique qui interdit de tenir compte ou simplement de reconnaître la moindre différence entre le citoyen et l'étranger, le musulman et le non musulman etc.

Cette argumentation n'est pas facile à vendre à l'électorat français. Même le parti socialiste, qui administre nombre de communes où l'on éprouve chaque jour des difficultés de gestion, se garde d'une position tranchée. Tout le monde en France est vaguement conscient de ce que représente l'installation permanente d'un islam en pleine expansion démographique, une immigration clandestine massive, une jeunesse sans emploi, un fardeau sanitaire et pénitentiaire fort lourd, même si on ne sait pas clairement comment aborder la question et si l'on n'est pas d'accord sur les moyens d'y faire face. C'est alors, au moment où le débat public va s'ouvrir devant l'Assemblée qu'est tombée, comme du ciel, la déclaration des Eglises.

Elle est signée du cardinal Ricard, président de la conférence des évêques de France, du pasteur de Clermont, président de la fédération protestante de France, et de Mgr Emmanuel, président de l'assemblée des évêques orthodoxes de France.

Dans ces documents signés à trois confessions, on peut s'attendre à de la surenchère. Il faut bien montrer qu'on est aussi « chrétien » et si possible plus encore que les autres co-signataires. Je ne veux parler ici que du point de vue catholique.

Les mesures qui inquiètent nos évêques sont celles qui raccourciraient les délais juridictionnels. Il faut, pour les immigrés et les sans papiers gagner du temps et encore du temps. Il faut tout mettre en œuvre pour les « régulariser », diminuer la « précarité » faciliter le « regroupement de familles étrangères ou de couples mixtes » et ne pas laisser des « familles entières dans une longue incertitude quant à leur possibilité de s'établir durablement en France ». Protéger aussi les « demandeurs d'asile » et ne pas tenir compte de la liste des pays « d'origines sûrs ». Ne pas exiger un visa de long séjour pour qu'une personne puisse obtenir une carte de séjour. Les délais prévus au contentieux sont « beaucoup trop courts ». Enfin « la création de la carte *'compétences et talent'* risque d'entraîner une inégalité forte suivant les catégories de personnes ».

Bref, il faut faciliter les entrées et rendre difficiles les sorties. La seule « inquiétude », concerne le sort des immigrés, sans qu'il soit fait la moindre mention de l'inquiétude que peuvent éprouver les citoyens français en particulier les chrétiens dont ces autorités ont particulièrement la charge. Elles reprennent en mineur, dans un langage onctueux, les affirmations plus vigoureuses d'une pétition signée d'innombrables associations chrétiennes sous le titre « Ne transigeons pas avec le droit de l'étranger ». Cette pétition s'indigne d'un projet qui « s'inscrit dans une perspective utilitariste ». « Seront acceptables en France les étrangers perçus comme nécessaires pour l'économie », la personne humaine devenant

secondaire. Le bien commun, continue la pétition « ne se limite pas à nos frontières ». « Nous ne pouvons pas accepter la vision d'une société centrée sur elle-même ».

Ces différents textes appellent les observations suivantes.

1. Ils se mettent au point de vue d'une supériorité morale sur le gouvernement. Mais quelle morale ? Eh bien ! la morale du *sublime*. Cette orientation morale remonte au pur amour fénelonien. On sait que pour le quiétisme il faut aimer Dieu même s'il vous veut du mal, par exemple vous fourrer en enfer. Ce qui se décline : il faut aimer les hommes même s'ils ne vous aiment pas et, plus beau encore, surtout s'ils ne vous aiment pas. Les ennemis ne sont pas des ennemis, ils sont des amis et plus que des amis, puisqu'ils vous surélèvent à cette attitude sublime. Entre le prochain et l'ennemi, il faut préférer celui-ci, et tant pis si le prochain (le concitoyen par exemple) est lésé. Le prochain devient un ennemi dès l'instant qu'il s'oppose à cet ennemi qui est le véritable ami. La morale du sublime s'oppose à la *prudence*. Cette vertu, qui règle droitement l'action, (*recta ratio agibilium*, selon Aristote) commande à toutes les autres et ne laisse pas se développer de pareils délires. Mais le sublime la disqualifie. Cette opposition est assez voisine de la fameuse distinction de Max Weber entre la morale de la conviction et la morale de la responsabilité. La vraie morale est celle de la responsabilité.
2. L'idée d'un bien commun « sans frontière » est assez étrange. Le bien commun se rapporte à une communauté définie. En l'espèce, la cité. Le passage à l'universel signifierait que la France doit prendre en charge « tout le malheur du monde » ce qu'un leader socialiste estimait impossible. C'est au nom du bien commun de la cité que les évêques des temps barbares méritaient le titre de *defensor civitatis*, qu'ils s'efforçaient au moyen âge de limiter les guerres féodales, qu'ils toléraient certains maux qui eussent été pires si on les avait empêchés. En favorisant l'immigration sans contrôle au lendemain de l'embrasement des banlieues, ils font du mal à la cité et ne font pas du bien aux immigrants en les plongeant dans un milieu fatalement hostile. On a eu raison d'objecter que le racisme ou la xénophobie disparaît quand la communauté politique accepte l'immigrant, et s'exaspère quand on le lui impose malgré elle. Le bien commun implique « la paix et la sécurité de la société »
3. « C'est dans la communauté politique qu'on trouve sa réalisation la plus complète. Il revient à l'Etat de défendre et de promouvoir le bien commun de la société civile, des citoyens et des corps intermédiaires ». C'est pourquoi « l'immigré est tenu de respecter avec reconnaissance le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil, d'obéir à ses lois et de contribuer à ses charges ». Je viens de citer quelques articles du *Catéchisme de l'Eglise catholique*, dont je ne donne pas les références puisque les évêques à qui ce catéchisme est expressément destiné les ont longuement médités.
4. Le pape vient de publier une encyclique qu'ils ont certainement lue et relue. Elle spécifie que « l'Eglise ne peut ni ne doit prendre en main la bataille politique pour édifier une société la plus juste possible. Elle ne peut ni ne doit se mettre à la place de l'Etat [...] la société juste ne peut être l'œuvre de l'Eglise, mais elle doit être réalisée par le politique ». Si l'Eglise plaide devant l'Etat la cause de la justice, ce doit être uniquement en termes de droit naturel. Le droit naturel, qui donne à chacun ce qui lui revient, n'a pas à se soumettre aux idéaux de l'Eglise, surtout aux plus sublimes.
5. Le plus extraordinaire de la déclaration des évêques est que la distinction entre les qualifiés et les non qualifiés créerait une « *inégalité* ». Personne n'avait encore

entendu dire que la destruction de toutes les inégalités, thème jacobin ou communiste par excellence, constituait un principe de la morale commune, ni non plus chrétienne.

6. Je ne pense pas que les évêques aient eu une claire conscience de la partie de l'éventail politique où cette déclaration les situait. A savoir la gauche de la gauche. Ces hommes ne votent pas probablement pour Besancenot, mais ils font en cette occurrence comme s'ils soutenaient ses positions. Comment l'expliquer ? C'est qu'ils sont complètement coupés de la vie sociale et politique de leurs concitoyens. Les socialistes ne le sont pas, qui sont des gestionnaires et qui pensent venir au pouvoir. Les évêques ne connaissent qu'une partie de leur clergé, des associations militantes qui font leur siège, mais pas leurs fidèles laïques que leurs prises de position révoltent. Se sentent ils tenus de leur demander leur avis ?
7. Les auteurs de la pétition « Ne transigeons pas avec le droit de l'étranger » nous donnent une impression de « temps retrouvé ». A savoir 1968. Voici quelques unes de ces associations : *Comité catholique contre la Faim et pour le Développement*, *Cimade*, *Service national de la Pastorale des Migrants*, *Action catholique ouvrière*, *Ceras-Projet*, *Communauté Justice et Paix des OMI*, *Jeunesse ouvrière chrétienne*, *Pax Christi*, *Réseau Chrétien Immigrés*, *Secrétariat national de la Mission Ouvrière*. Il y en a 46 de ce genre. En 1968, elles représentaient quelque chose de substantiel, millénariste ou messianique. On y chantait l'Internationale. On les croyait disparues. Elles sont probablement devenues des groupuscules squelettiques. Elles ont cependant survécu. Elles ont été capables, si faible soit leur force, si insignifiants que soient leurs effectifs, si détériorée que soit leur base idéologique, de faire marcher à leur pas les évêques catholiques et orthodoxes, les pasteurs protestants. A la surprise générale, ces autorités semblent n'avoir rien appris ni rien oublié. L'Eglise catholique française a fondu de moitié depuis 1968. Mais elle est restée apparemment la même. S'il y a une crise politique, nous savons maintenant dans quel camp elle (ou une bonne partie de son personnel) se rangera. C'est bon à savoir.